

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **5 JUIN 2026**

Délibération n°2026-MAIRIE-047

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à 11h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents** : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry (ne participe pas au vote sur ce point), FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

**Procurations** : BRUALLA Pascale : pouvoir à Mmme NARDINI Carole / LYS Mairie Laurence : pouvoir à ROUSSET Alexandre

**Absents excusés** : BOUNOUA Houassilla, BRUALLA Pascale, LAURENT Julia, LYS Mairie Laurence,

M ROQUE Christian a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Nb de  
conseillers en  
exercice : 14  
Quorum : 8  
Présents : 10

Convocation le :  
29/05/2026

Le conseil municipal, après avoir mis en place le bureau électoral, présidé par M. Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire et composé de Mme NARDINI, désignée en tant que secrétaire et par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir (M. LECOURT, M. ROQUE, M. FORESTIER et Mme BODIN) procédé à bulletin secret à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

Il est précisé que M Thierry COUMANS, du fait de sa non nationalité française, ne participe pas au vote.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Soit : Tête de liste A                      ANDRIUZZI Jean-Michel

## RESULTAT DE L'ELECTION

Nombre de votants :	12
Nombre de suffrage déclaré nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	12

Liste A 12 voix

Monsieur le Maire a proclamé élus :

**DELEGUES TITULAIRES :**

ANDRIUZZI Jean-Michel  
NARDINI Carole  
RIBIERE Ludovic

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

BODIN Marine  
LECOURT Didier  
SAUVAIRE Manuela

**VOTE : A l'unanimité des membres présents**

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Transmis au représentant de l'Etat le : 05.06.2026  
Affiché le : 05.06.2026

Accusé de réception en préfecture  
036 21301829-20260605-2026-MAIRIE-047-AI  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026